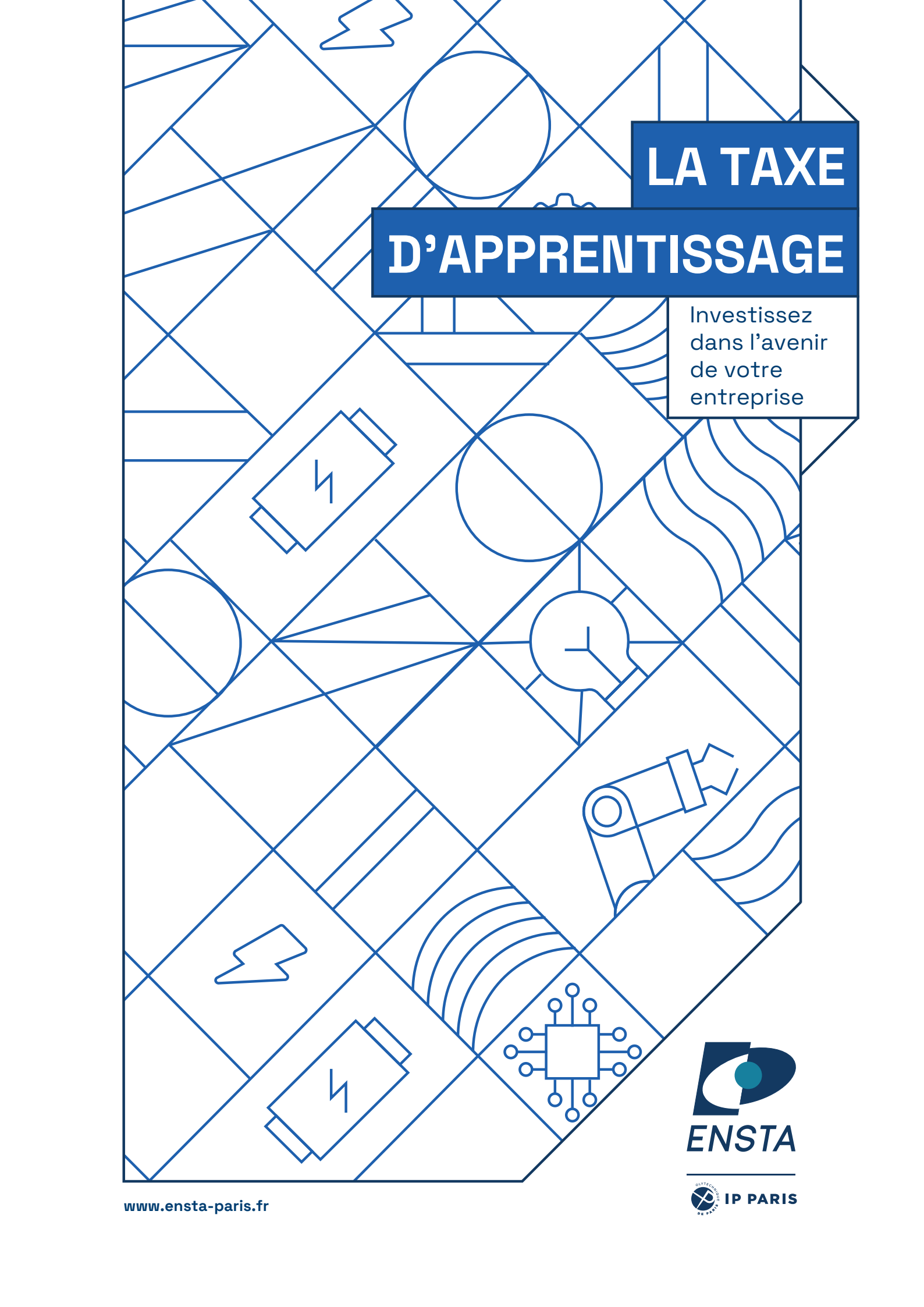




LA TAXE

D'APPRENTISSAGE

Investissez
dans l'avenir
de votre
entreprise



INVESTIR DANS L'AVENIR DE VOTRE ENTREPRISE



Depuis sa création, ENSTA Paris dispense une formation scientifique et technique exigeante dans les domaines de la mécanique, des mathématiques appliquées, de l'informatique et de l'ingénierie des systèmes.

« Éclairer, inventer et former à une ingénierie fondée sur l'excellence scientifique et technique augmentée par le numérique, pour accompagner les transformations des grands secteurs stratégiques, à la croisée des enjeux de souveraineté et des attentes fondamentales de la société »,

Telle est la raison d'être qui nous anime. Ce positionnement est possible grâce à la qualité des relations très étroites qu'ENSTA Paris entretient avec le monde industriel en formation, recherche et innovation, au niveau national comme international et plus particulièrement dans les secteurs des transports, de l'énergie et de la défense.

Conformément à la réforme entrée en vigueur en 2020, ENSTA Paris est éligible au versement du solde de la taxe d'apprentissage (0,09% de la masse salariale).

Votre soutien via la taxe d'apprentissage est précieux pour nous permettre de former les femmes et les hommes qui, demain, construiront l'avenir de votre entreprise.

Élisabeth Crépon

Directrice générale d'ENSTA Paris



Plus de 1 200 étudiants en cycle ingénieur*, master et doctorat



6 unités de recherche



**28 % d'étudiants internationaux
82 partenariats à l'international**



25 % de femmes



23 % de boursiers

- Chimie et procédés
- Informatique et ingénierie des systèmes
- Mathématiques appliquées
- Mécanique
- Optique appliquée
- Économie appliquée

* L'unique diplôme d'ingénieur d'ENSTA Paris est délivré selon deux voies : voie étudiante et voie par apprentissage.

CLASSEMENTS

Au niveau national, ENSTA Paris se hisse à la **2^e place** dans le classement 2024 des écoles d'ingénieurs de l'Étudiant. Sur le plan international, elle se positionne avec l'Institut Polytechnique de Paris dans le **top 50** du QS World University Rankings 2024.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS SUR LE DEVENIR DES JEUNES DIPLÔMÉS 2022



99 % taux d'employabilité à 6 mois

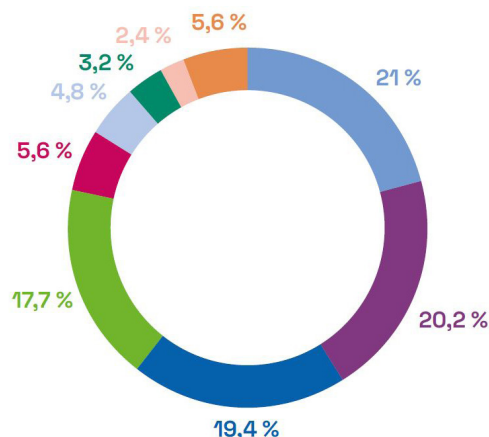


30 % des jeunes diplômés poursuivent en thèse

- Transports
- Énergie et Environnement
- Industrie des TIC et activités informatiques
- Finance et Assurance
- Conseil, Bureau d'études, Ingénierie

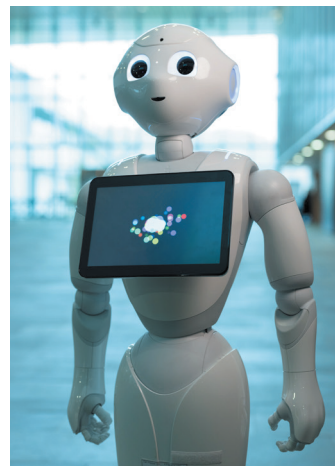
- Recherche et Développement scientifique
- Administration d'État, hospitalière, collectivités territoriales
- Enseignement et recherche
- Autres secteurs

15% travaillent dans la défense, secteur transverse



POURQUOI VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À ENSTA PARIS ?

- Pour soutenir une **formation scientifique d'ingénieurs** de haut niveau au service de l'industrie.
- Pour soutenir des **projets pédagogiques innovants** visant à garantir l'adéquation des formations avec les besoins des entreprises du point de vue des savoirs, **savoir-faire et savoir-être**.
- Pour prendre part à **l'orientation de la formation des ingénieurs** dont votre entreprise aura besoin demain.
- Pour **augmenter la visibilité de votre entreprise** auprès de futurs ingénieurs de fort potentiel en lien avec votre politique de recrutement.
- Pour appuyer une **politique volontariste en faveur de la diversité** et soutenir un fort engagement dans la **lutte contre les violences sexistes et sexuelles**.



QUE FAIT ENSTA PARIS DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE COLLECTÉE ?

LA TAXE D'APPRENTISSAGE COLLECTÉE EN 2023 PAR L'ÉCOLE A, ENTRE AUTRES, PERMIS LE FINANCEMENT DE PLUSIEURS ACTIONS :

- La structuration et la mise en œuvre d'une forte politique de « **Responsabilité Sociétale et Environnementale** », avec le renforcement des actions existantes et le développement d'actions complémentaires, **politique validée par l'obtention du label DD&RS pour 4 ans** ;
- La mise en place, dans le cadre du dispositif d'**aide à l'insertion professionnelle**, d'un **programme de coaching** porté par une équipe de coachs certifiés avec une attention particulière aux étudiants boursiers, aux apprentis et à l'égalité de genre ;
- Des actions visant la valorisation des métiers d'ingénieurs auprès des jeunes femmes (concours de mathématiques au féminin, expositions, semaine de sensibilisation, etc.) ;
- Le développement de nouvelles actions en faveur de l'inclusion et de l'égalité des chances, avec une forte inclusion des élèves à travers l'engagement citoyen obligatoire ;
- Des actions de sensibilisation à la diversité et au handicap, avec un focus sur l'intégration professionnelle ;
- La professionnalisation du traitement des situations de harcèlement, discrimination et violence sexistes et sexuelles, avec la structuration d'une nouvelle procédure et l'accompagnement d'un organisme spécialisé.

DE NOUVELLES ACTIONS SONT ACTUELLEMENT ÉTUDIÉES, POUR UNE RÉALISATION EN 2024 AVEC LE SOUTIEN DE VOS VERSEMENTS :

- Le renforcement du dispositif d'accompagnement à l'insertion professionnelle avec une meilleure prise en compte de la problématique du handicap et le développement d'actions spécifiques à destination des élèves internationaux ;
- Le développement dans le projet pédagogique de l'école d'un volet « compétences psycho-sociales » pour mieux accompagner nos élèves dans leur parcours de jeunes adultes et de futurs professionnels et managers responsables et inclusifs.



INFORMATIONS SUR LE VERSEMENT

En 2023, le mode de collecte et d'attribution du solde de la Taxe d'Apprentissage a changé.
(Décret n° 2023-606 du 15 juillet 2023 relatif aux modalités d'affectation et de gestion du solde de la taxe d'apprentissage).

Vous ne nous versez plus directement le solde de la taxe d'apprentissage : **ce sont l'URSSAF et la MSA qui le collectent, en une seule fois.**

Ils vous prélèveront le 5 ou 15 mai 2024 selon votre Déclaration Sociale Nominative (DSN) d'avril 2024.

PARCOURS DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE PLATEFORME POUR :

- Vous informer sur les différentes étapes de la campagne et le calendrier 2024 ;
- Simuler votre solde de la taxe d'apprentissage (0,09% masse salariale) ;
- Manifester, si vous le souhaitez, votre intention de versement à notre établissement.

<https://ensta-paris.agires.com>

DÈS LE 27 MAI : CONFIRMEZ VOTRE VERSEMENT À ENSTA PARIS

Afin que le solde de votre TA parvienne aux écoles de votre choix, **vous devrez obligatoirement vous connecter sur SOLTéA**, la plateforme de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Informations importantes pour choisir ENSTA Paris :

- Adresse : 828 Bd des Maréchaux, 91762 Palaiseau Cedex
- SIRET : 197 500 036 00029
- N° UAI : 0912318A

Confirmez votre versement à ENSTA Paris
(dès le 27 mai)
<https://www.soltea.gouv.fr>

CALENDRIER

Ouverture de la plateforme



1^{ère} campagne de répartition



2^{ème} campagne de répartition



Fonds non répartis



CONTACT

ANGÉLIQUE SEMET

Chargée de l'Insertion Professionnelle et des Partenariats Entreprises
01 81 87 19 26
angelique.semet@ensta-paris.fr

